Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

ID: 034-253403604-20220325-405-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Réf n°405/2022

OBJET: Service de mutualisation informatique de la Communauté de Communes du Clermontais – Principe d'adhésion

Membres: 18

Présents votant : 9

Pouvoirs: 6

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-deux, et le 25 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants:

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

PRESENTS EN VISIO votants:

- Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS:

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental du canton de LODEVE,
- Monsieur Jean-François SOTO, conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Dans un contexte de développement croissant de l'usage des technologies de l'information dans le quotidien des communes, dans un objectif d'économies rendues nécessaires avec la raréfaction des ressources, la mutualisation du service informatique s'inscrit pleinement dans le projet de schéma de mutualisation lancé par la Communauté de communes du Clermontais en 2021.

Le syndicat mixte a demandé à la communauté de communes d'y adhérer, car cette proposition répond en grande partie aux besoins exprimés par le Syndicat Mixte afin de faciliter le quotidien de l'équipe et le fonctionnement général, avec 2 axes prioritaires :

- assistance de ler niveau,
- conseil et expertise.

Ce fonctionnement sera plus adapté que le recours actuel à un prestataire privé, pour un montant annuel casi équivalent.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la Présidente

- à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
- à prévoir l'enveloppe de Crédit au budget.

Pour Extrait Conforme, A Clermont l'Hérault, Le 25 mars 2022 La Présidente